

**AVIS DE COURSE**  
Championnat de ligue Der Opti et intersérie < 15 a  
16/09/2012 Treffort (38) ACTV



**1. REGLES** La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*  
**1.2.** les règlements fédéraux.

**Attention en fonction de la température de l'eau : une combinaison étanche sera obligatoire pour les coureurs.**

**2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**2.1.** La régata est ouverte à tous les bateaux des classe(s) :

**Dériveur :** Optimist, tous dériveurs doubles ou solitaires en intersérie moins de 15 ans

**2.2.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**3. DROITS A PAYER** Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes Classes	6€ par jour et par coureur

**4. PROGRAMME**

**4.1.** Confirmation des inscriptions : le 16/09 de 9h30 à 11h00

**4.2.** Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
16/09	12H00 pour une ou plusieurs courses, maximum 4 / jour (3 pour les benjamins Optimist)	Toutes classes
16/09	1h avant le 1 <sup>er</sup> signal Briefing avec les entraîneurs	

**5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1<sup>er</sup> jour de la régata et affichées selon la Prescription Fédérale.

**6. LES PARCOURS** seront des parcours construits ou longue distance.

**7. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. **Application de la règle 42 et de l'Annexe P (si moyen humain et techniques)**

**8. CLASSEMENT** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX** Des prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course

**11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**12. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [marc.coste@free.fr](mailto:marc.coste@free.fr) ; +33 6 07 22 61 21